

## NON AUX ANTENNES-RELAIS INSTALLÉES DEVANT LES ÉCOLES DE VENTABRUN À NICE

Répondons tout de suite aux premières questions que tout le monde se pose à l'école de Ventabrun :

*Des mesures ont-elles été effectuées ? OUI, récemment.  
Sont elles dans les normes Françaises de sécurité ? OUI.*

*Mais alors, pourquoi s'inquiéter ?*

Parce que les normes Françaises tolèrent une exposition aux ondes **100 fois plus forte** que les recommandations de la Commission Européenne et sont parmi les moins contraignantes d'Europe. De l'avis des scientifiques et des autorités sanitaires indépendantes, les normes Françaises sont totalement inadaptées aux risques.

*Y-a t'il risque ?*

OUI. Incontestablement. Des **milliers** d'études scientifiques, depuis des dizaines d'années, conduites un peu partout dans le monde, attestent de la dangerosité de certaines typologies d'exposition aux ondes de la téléphonie mobile ( téléphones et antennes). Les compilations d'études les plus célèbres sont les rapports **Interphone** (Etude menée par 13 pays, publiée en 2007) et **BioInitiative** (Agence Environnementale Européenne, 2007), ainsi que l'étude REFLEX (2005). La quasi-totalité concluent à la dangerosité des champs électromagnétiques de type téléphonie mobile. Les trois rapports sus-cités sont disponibles sur Internet, vous les trouverez sans difficulté.

Extraits du Rapport Bioinitiative ( **validé par l'Agence Environnementale Européenne**, puis **validé par le Parlement Européen** en 2008) sur les émissions des téléphones portables et des antennes-relais associées :

Voici quelques titres de chapitres édifiants que l'on trouve dans le rapport...

[...]

*-preuves du fait que l'exposition du vivant à des émissions électromagnétiques de ce type provoque des **effets sur les gènes et sur l'expression des protéines.***

*-preuves du fait que l'exposition du vivant à des émissions électromagnétiques de ce type provoque des **altérations non réparables de l'ADN.***

*-preuves du fait que l'exposition du vivant à des émissions électromagnétiques de ce type déclenche des processus de **mise en oeuvre des protéines de stress.***

*-preuves du fait que l'exposition du vivant à des émissions électromagnétiques de ce type provoque des **perturbations de fonctionnement du système immunitaire.***

*-preuves du fait que l'exposition du vivant à des émissions électromagnétiques de ce type provoque des perturbations de fonctionnement du système nerveux qui ont pour conséquences des **troubles du comportement.***

*-preuves du fait que l'exposition du vivant à des émissions électromagnétiques de ce type déclenche des processus de **développement de tumeurs du cerveau et de neurinomes acoustiques.***

[...]

Bonnes lectures des trois rapports...

*Y a t'il un risque spécifique lié à notre école ?*

OUI, un risque dû à la proximité des antennes et au fait que des enfants sont bien plus exposés au risque que des adultes.

*Les valeurs mesurées dans notre école sont elles acceptables, dans les valeurs maximales des recommandations Européennes ?*

**NON.** Les valeurs mesurées à l'école sont **très supérieures** aux niveaux d'exposition **maximaux** recommandés par la Commission Européenne. Dans certaines villes européennes, comme Salzburg par exemple, les seuils maximaux d'exposition autorisés sont 10 000 ( OUI, dix mille ) fois moins forts qu'en France...

Les doses d'irradiation actuelles mesurées à l'école ne passeraient pas non plus si on était en Italie, ou à Monaco, qui ont des législations moins pires que la notre ( mais encore inadaptées)...

*Les mesures faites à l'école ont elles été sérieusement effectuées ?*

OUI, on peut le penser. Le cahier des charges des contrôles est très précis, et le matériel rigoureusement vérifié. Les valeurs mesurées sont nombreuses et varient selon l'emplacement, sont inférieures à 10 V/m. On peut noter cependant que les mesures ont été effectuées en milieu de matinée, vers les 10H, au moment où le trafic téléphonique est le plus faible.

Aux heures de pointe, nos enfants peuvent recevoir le **double ou le triple** de ce qu'ils reçoivent vers l'heure où ont été faites les mesures. On peut également noter qu'un opérateur de contrôle peut parfois éviter des mesures trop 'élevées', en déplaçant son carroyage d'étude de quelques centimètres.

*En quoi la proximité des antennes est-elle un danger ?*

Avant d'aller plus loin dans le dossier, et pour comprendre tout ce qui concerne nos enfants et les personnels de l'école de Ventabrun, il nous faut juste connaître un minimum de technique:

La dangerosité des ondes pour les êtres vivants dépend de la conjonction de 4 paramètres associés: la **fréquence d'émission**, la **puissance d'émission**, la **distance d'émission**, la **durée d'exposition**.

Puissance et distance sont reliées. Plus on s'éloigne, plus la puissance absorbée diminue.

### **Fréquence et puissance**

La fréquence est la vraie "identité" de l'onde. La fréquence de la téléphonie mobile de dernière génération est la même que celle des fours à micro-ondes, c'est à dire autour de 2 gigahertz. Entre un four et un téléphone 3G ou une antenne-relais, les ondes sont identiques, seule la puissance change. Votre four peut faire jusqu'à 800 watts de puissance (mais vous n'êtes pas dedans, et il est électromagnétiquement isolé), votre téléphone portable peut émettre jusqu'à 2 watts, lorsque vous êtes dans les collines, les voitures ou en campagne, et votre cerveau est à 1cm et demi.

Pour une antenne-relais, les puissances sont également très importantes, et d'autant plus importantes lorsque le relief est fort, ce qui est le cas à Ventabrun. Les antennes de Ventabrun sont des antennes pour les campagnes, plus puissantes que celles des villes.

## Durée d'exposition de nos enfants et des personnels:

**8 heures par jour** en moyenne pour les enfants, plus encore pour ceux qui sont aux garderies ( à des heures où les réseaux téléphoniques sont très sollicités), plus encore pour les personnels enseignants et personnels de service, plus encore pour la direction et les gardiens qui habitent sur place. Au mieux, environ 4 jours par semaine, sur 36 semaines, soit environ **1152 heures d'irradiation par an** pour chaque enfant. Potentiellement, 7 années d'exposition pour un enfant qui y fait sa scolarité...C'est énorme.

*Quelle est la distance des antennes de Ventabrun ?*

Le mat qui porte les antennes est à 8 mètres du bord de la cour de récréation des maternelles. Les antennes sont à une vingtaine/trentaine de mètres des têtes de nos enfants dans les classes de maternelle, une quarantaine de mètres et plus pour l'école primaire. Elles sont **puissantes pour émettre à plusieurs kilomètres...**

*Les antennes sont elles orientées vers les enfants ?*

En partie. En effet, les antennes sont conçues pour être directionnelles, et ne sont pas directement orientées vers les écoles. Mais ces antennes émettent aussi dans des directions annexes (ce qui explique les mesures positives faites dans les 2 écoles): chaque antenne irradie préférentiellement par un faisceau central de forme conique, mais aussi dans des lobes latéraux et arrières, non moins importants que le faisceau central lorsqu'on est à courte distance. Les écoles sont dans les lobes latéraux et arrières: **une des antennes irradie l'école maternelle, primaire et la cour de récréation avec son lobe arrière, l'autre irradie les deux écoles avec ses lobes latéraux.**

Enfin, une troisième antenne de transmission des télécommunications vers le réseau national est orientée dans la direction de l'école, avec un flux à très haute fréquence passant juste au dessus du toit de la maternelle, transmettant l'ensemble des communications montantes et descendantes des deux autres antennes. Ce qui signifie aussi que l'autre coté des écoles (réfectoire, bureaux, logements) reçoit également un faisceau à haute fréquence, plus large, venant de l'émetteur distant sur la colline d'en face (coté Est)

*Puisque la distance intervient dans la dangerosité, n'y-a-t'il pas une loi sur la distance des antennes par rapport aux habitations ?*

En Finlande, la distance minimale est de 500 m. En France, la réponse est dans un extrait d'une proposition de loi de notre Ministre de l'Ecologie Nathalie Kosciusco-Morizet & autres députés de droite et de gauche, en juillet 2005, relative aux distances d'installation des antennes: (texte complet visible ici: <http://www.assemblee-nationale.fr/12/propositions/pion2491.asp>)

"

*Il est interdit d'installer des équipements mentionnés à l'article 1er à moins de 300 mètres d'un bâtiment d'habitation ou d'un établissement sensible. Par dérogation et en zone urbaine, il est interdit de les installer à moins de 100 mètres d'un établissement sensible. Les bâtiments réputés sensibles sont les établissements d'enseignement et périscolaires, les structures accueillant des enfants n'ayant pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire, les établissements hospitaliers et les structures d'accueil de personnes âgées.*

"

**Cette loi n'est PAS passée**, car elle n'arrangeait pas du tout les 3 opérateurs Français, très bien défendus par la majorité politique de l'époque, qui est également la majorité actuelle.

Peu après, NKM est devenue Ministre et est actuellement Ministre de l'Ecologie, Logement et Développement Durable, et donc reste très en contact avec les opérateurs. Il n'y a toujours aucune contrainte sur la distance.

### **Caractéristiques des antennes de Ventabrun**

D'après les documents officiels de l'organisme public qui gère les implantations et les contrôles ( Agence Nationale des Fréquences): la station numéro 533327 comporte un émetteur à 12 m de hauteur de type UMTS (2110.5 à 2125.3 MHz / 1915.1 à 1920.1 MHz / 1920.5 à 1935.3 MHz), et la station numéro 533326 comporte un émetteur à 13 m de hauteur de types GSM 900 (947 à 960 MHz et 902 à 915 MHz) ainsi qu'un émetteur FH (38.528 à 39.48 GHz).

### **Mesures effectuées dans nos écoles en 2009**

Ces mesures ont été effectuées à l'automne 2009, sur la demande du directeur de l'école maternelle. Le contrôleur a officié à 10 heures du matin, heure pendant laquelle le trafic est au plus bas, ce même trafic pouvant tripler en fin d'après-midi. Et déjà, malgré le peu de trafic, ces mesures sont supérieures aux seuils maximaux recommandés par la Commission Européenne. Elles sont inférieures à 10 V/m. Il ne servirait pas à grand chose de faire faire d'autres mesures, même aux "mauvaises heures", car elles seraient toujours dans les normes Françaises, dont on va voir ci-après qu'elles sont incroyablement différentes de celles d'autres pays européens.

Voici quelques exemples de puissance d'exposition admissible dans les fréquences qui concernent nos enfants ( GSM et UMTS/3G) à Ventabrun:

### **Les normes en France, et donc chez nous à Ventabrun.**

La loi Française autorise des valeurs d'exposition maximales de  
-41 V/m maximum pour le 900 MHz (GSM),  
-58 V/m maximum pour le 1800 MHz (GSM)  
-61 V/m maximum pour le 2100 MHz (UMTS)(3G)

### **Les normes dans d'autres pays Européens**

Italie:

-6 V/m maximum pour le 900 MHz (GSM), ==> 7 fois moins qu'en France  
-6 V/m maximum pour le 1800 MHz (GSM) ==> 10 fois moins qu'en France  
-6 V/m maximum pour le 2100 MHz (UMTS) ==> 10 fois moins qu'en France

Autriche:

-0,6 V/m maximum pour le 900 MHz (GSM), ==> 70 fois moins qu'en France  
-0,6 V/m maximum pour le 1800 MHz (GSM) ==> 100 fois moins qu'en France  
-0,6 V/m maximum pour le 2100 MHz (UMTS) ==> 100 fois moins qu'en France

### **Valeur recommandée par la Commission Européenne**

**0,6 V/m maxi pour l'UMTS**, fréquence la plus dangereuse, comme en Autriche par exemple, qui suit les recommandations. 100 fois moins qu'en France.

**Valeur d'une charte non contraignante entre la Ville de Paris et les opérateurs:**  
2 V/m. Mais de très nombreux témoignages et mesures montrent que les opérateurs ne respectent pas ces valeurs.

*Pourquoi la situation n'évolue-t-elle pas en France ?*

Les 3 opérateurs de téléphonie se partagent un chiffre d'affaire gigantesque, générant des bénéfices également gigantesques. Un simple calcul pour la France:

- environ 60 millions d'abonnements téléphonie mobile en France (chiffres 2011)
- environ 35 euros de moyenne d'abonnement plus communication en 2011, en hausse.
- exactement 12 mois dans l'année

Soit environ 25 milliards d'euros de chiffre d'affaire annuel (sur notre seul pays)... Un poids économique et politique qui permet à ces opérateurs transnationaux d'imposer leurs vues à divers niveaux politiques, économiques, sanitaires et administratifs de la société, y compris au sein d'organismes et de commissions chargés de la Santé Publique.

*Les pouvoirs publics disent qu'il n'y a pas de danger ?*

Oui, mais on se souvient du scandale du rapport d'experts de l'Agence de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (Afsset), sur la dangerosité de la téléphonie mobile, en 2007, dont plusieurs de ces "experts" étaient payés par les opérateurs eux-mêmes...

Doit-on citer aussi lors d'un récent débat sur le sujet au Sénat, qu'un des experts mandaté, éminent Professeur de Médecine, Chef de Service de Médecine d'un célèbre hôpital spécialisé sur les effets des ondes électromagnétiques, Membre de l'Académie de Médecine, est également conseiller scientifique d'un très grand opérateur de téléphonie... Avec de telles collusions, on ne peut pas s'étonner que l'Académie de Médecine ait validé il y a peu le dernier rapport de l'Afsset, et redéclaré à toute la presse qu'il n'y a pas de danger en France...

*Changer les normes Françaises ?*

Changer les normes Françaises vers la recommandation Européenne obligerait les opérateurs à faire des investissements importants, et donc les actionnaires à faire des bénéfices à court terme moins élevés.

*Est-on seuls dans ce dossier ?*

Presque. Le fait que les taux d'irradiation soient dans les normes en cours ne permet pas d'avoir le soutien naturel de la Mairie, de l'Etat ou de l'Education Nationale, qui sont tous informés de la situation, et s'appuient sur des mesures dans les normes pour ne rien faire. Bref, on ne peut compter que sur nous-mêmes, que sur les études scientifiques, sur quelques associations spécialisées comme CRIIREM et Robin des Toits, ainsi que sur d'autres législations en usage en Europe. Nous ne pouvons nous battre qu'au nom du principe de précaution inscrit dans la Constitution Française.

*Que peut-on faire ? Quelle stratégie semble la meilleure ?*

Les locaux des écoles sont gérés par la Mairie. Le Maire est responsable devant la loi si un trouble ou un risque sanitaire vient à 'impacter' une population scolaire dans ses locaux. Si

un maire doit gérer ce genre de cas, c'est lui qui devra négocier avec l'opérateur pour faire cesser la nuisance. Il est donc nécessaire de montrer notre détermination d'électeur et de parents responsables. Nous tous, parents, familles et amis de la colline, avec nos cartes d'électeurs en poche, représentons un poids qui peut faire fléchir n'importe quelle municipalité.

### **Autres solutions**

Nous pouvons aussi, en tant que parents et personnels de l'école, porter une plainte collective contre l'opérateur pour *Trouble Illicite et Dommage Imminent* ou contre la Mairie pour *Mise en danger de la vie d'autrui* : un collectif de 26 riverains vient de gagner il y a quelques jours, le **15 septembre 2011** contre un opérateur qui va devoir démonter ses antennes .

Voir dossier ici:

<http://www.next-up.org/pdf/>

Cour\_Appel\_Montpellier\_Arret\_du\_15\_septembre\_2011\_Riverains\_Antennes\_relais\_Montesquieu\_Contre\_SFR\_Demantelement\_16\_09\_2011.pdf

Cette solution est plus longue et difficile à mener, et nécessite une grande solidarité et implication des plaignants.

### **Les assurances ne se mouillent plus**

S'il fallait encore vous convaincre ... L'Europe souligne que **les assureurs refusent désormais d'assurer les risques de la téléphonie:**

Le 2 avril 2009 une nouvelle résolution du parlement européen, (disponible également sur le web), tire encore la sonnette d'alarme sur la téléphonie mobile et le manque de courage des Etats face aux opérateurs, soulignant notamment que les companies d'assurance, très conscientes (elles) des dangers de la téléphonie mobile, **ne veulent plus désormais assurer en responsabilité civile les risques liés aux champs électromagnétiques des téléphones et des antennes, ni pour les opérateurs, ni pour les particuliers...**

### **Actualité récente:**

- Novembre 2010: Monaco adopte **4 V/m** et fait mettre toutes les installations en conformité.
- Mai 2011: L'**OMS** ( Organisation Mondiale de la Santé), classe les ondes électromagnétiques au niveau 2B "**cancérogène possible**".
- 27 mai 2011: La résolution 1815 du **Conseil de l'Europe**, déclare entre autres:

*Article 8.2.1. L'Assemblée recommande aux Etats membres du Conseil de l'Europe de fixer un seuil de prévention pour les niveaux d'exposition à long terme aux micro-ondes en intérieur, conformément au principe de précaution, ne dépassant pas 0,6 volt par mètre, et de le ramener à moyen terme à 0,2 volt par mètre.*

## Conclusions

Au vu des valeurs maximales autorisées en France pour l'exposition aux champs électromagnétiques, 100 fois plus élevées que les recommandations Européennes ( 300 fois trop élevées si on prend la nouvelle recommandation de Mai 2011), au vu des résultats de milliers d'études scientifiques, au vu de la proximité des enfants et personnels avec les antennes, nous demandons que les pouvoirs publics, gestionnaires des Ecoles de Ventabrun:

- **imposent le démantèlement immédiat** de ces antennes sises sur un terrain privé
- **mettent en interdiction l'installation ultérieure de toute antenne-relais** à moins de 300 m de ces écoles.
- **mettent en interdiction toute visée de l'école** pour les faisceaux de transmission longue distance.

Collectif des parents et personnels opposés aux antennes de téléphonie mobile situées devant les écoles de Ventabrun.

Avec l'aide de l'Association des Parents d'Elève des écoles de Ventabrun.

Etude réalisée par Jean-Noël Montagné,  
parent d'élève de l'école de Ventabrun,  
26 sept 2011,  
Contact : jnm [ à l' adresse ] craslab.org

La page suivante, détachable, est la première étape de notre action: une **pétition** à l'intention de la mairie, gestionnaire des locaux et responsable de la santé publique de ses occupants. Cette pétition, comportant les adresses des signataires, remplace la pétition que nous avons émise en juin dernier. Elle sera distribuée à chaque famille. *Si vous avez signé celle de juin 2011, il est nécessaire que vous signiez à nouveau.*

Faites également signer tous les parents, grands parents, oncles, tantes et amis majeurs de/des l'enfant/s, en demandant à tous de bien remplir les cases d'adresse (obligatoire pour la légalité de la pétition), et facultativement leurs professions et bureaux de vote, afin que la Mairie agisse rapidement face à une situation qui dure depuis trop longtemps.

Ce dossier et la feuille de pétition sont distribués et destinés à **chaque** famille, *attention à ne pas créer de doublons avec les feuilles d'autres familles.*

Les feuilles de pétition remplies sont à détacher et remettre aux représentants du collectif ou de l'Association des Parents d'Elèves dès que possible, **avant le 15 octobre 2011**. Elles seront rassemblées avant d'être remises aux autorités compétentes au cours du mois d'octobre.